

licence des mauvaises interprétations qui augmentent de jour en jour.

Ainsi après avoir fait préalablement des protestations expresses, que nous n'entendons jamais rien dire ou même penser de contraire à la doctrine de la sainte Eglise Catholique, Apostolique & Romaine, ni à l'autorité du St. Siege Apostolique, auquel nous demeurons attachés par une communion inviolable jusqu'au dernier soupir de nôtre vie, comme aussi de ne nous départir jamais de l'obéissance legitime qui est dûë à nôtre St. Pere le Pape, à cause de la primauté qui lui appartient dans toute l'Eglise par l'institution Divine, & d'employer toute l'autorité que nous avons reçüe de Dieu pour contenir dans les mêmes sentimens tous ceux que la Divine Providence a confié à nos soins, dans la seule vûë de conserver sans alteration les Dogmes de la Foi, les regles de la discipline & de la morale, les droits sacrez de l'Episcopat, les libertez de l'Eglise Gallicane, aussi bien que pour prévenir le schisme dont l'Eglise est menacée, conformément aux Decrets des Conciles de *Constance* & de *Basle*, tant pour nous que pour nôtre Eglise, nos Curez, le Clergé seculier & regulier de nôtre Diocese, que pour tous ceux qui adherent à nôtre Appel, & qui y adhereront; nous apellons au Pape mieux conseillé & au futur Concile general, qui sera assemblé librement & en lieu sûr, où nous ou nos Deputez puissent aller librement & avec sûreté, de la *Constitution* qui a pour titre, *Condemnation* faite par nôtre S. P. *Clement XI* de plusieurs Propositions extraites d'un livre intitulé *le Nouveau Testament &c. ou autrement*